

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2023

---

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DES FRANÇAIS EN PRODUITS DE GRANDE  
CONSOMMATION - (N° 684)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 45 (Rect)

présenté par  
M. Descrozaille

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« après le mot : « grossistes », sont insérés »,

les mots :

« les mots : « au sens du II de l'article L. 441-4 » sont remplacés par ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification juridique.